

SOCLE COMMUN

Septembre 2007

Nous, organisations membres de la Coordination Paysanne Européenne (CPE), COAG et SOC, membres de Via Campesina, souhaitons renforcer le mouvement paysan européen pour faire changer la politique agricole européenne. Nous défendons le droit de souveraineté alimentaire, nécessaire à ce changement. Le socle commun ci-dessous reprend nos valeurs et nos priorités. Nous invitons les organisations paysannes et rurales qui le partagent à nous rejoindre pour faire changer la politique agricole européenne dès 2008.

Quelles sont nos valeurs ?

- **la solidarité**, à la place de la concurrence,
- **la justice sociale**,
- **l'égalité des droits** entre hommes et femmes,
- **l'utilisation durable** des ressources naturelles,
- **la santé** des producteurs et des consommateurs,
- **la diversité régionale** des produits et des agri-cultures.

Pourquoi voulons-nous changer les politiques agricoles actuelles en Europe ?

La PAC actuelle est le résultat d'une mauvaise PAC d'avant 1992, mal réformée en 1992, 1999, 2003 en fonction des critères de l'OMC : elle fait disparaître les paysans européens. Elle n'est pas légitime sur le plan international (dumping) ni sur le plan social (inégalités), et ruine l'environnement, la santé, et la qualité des produits. Elle fait des paysans des assistés, sans reconnaissance économique et sociale. Les paysans d'Europe Centrale intégrée à l'UE ont été discriminés financièrement. Les pays européens hors de l'UE qui ont signé l'accord de l'OMC suivent des politiques parallèles à la PAC.

Nos priorités pour une politique agricole légitime, durable et solidaire

- Nous avons besoin d'une politique publique, d'une politique agricole européenne définie par les européens et non par l'OMC. **Oui à un changement de PAC, non à sa suppression.**
- **L'emploi** agricole et rural doit être une priorité: non à la disparition des paysan(ne)s.
- **Les droits des paysannes** doivent être reconnus.
- **L'accès à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit** doit devenir un droit. Cela inclut le droit des paysan(ne)s à sauvegarder leurs semences et à améliorer leurs variétés végétales
- Il faut favoriser **l'installation** de jeunes paysan(ne)s.
- Les paysan(ne)s doivent **vivre d'abord de la vente de leurs produits**. Pour que les prix agricoles reflètent la valeur réelle des produits, les deux conditions suivantes sont nécessaires:
 - o La production doit être **maîtrisée**, afin d'éviter les excédents ou les pénuries
 - o Toute forme de **dumping** à l'exportation (vente à des prix en dessous des coûts de production) doit être interdite, en échange de quoi l'UE et les autres pays ont le droit de se protéger d'importation à trop bas prix.
- Pour maintenir **un monde rural vivant** dans toutes les régions,
 - o l'agriculture paysanne doit se maintenir et se développer : un soutien européen est nécessaire, en particulier pour les petites exploitations et les régions défavorisées.
 - o Le processus de concentration de la production agricole doit être stoppé et la production agricole mieux répartie entre les régions et les exploitations.
 - o Les services publics doivent être maintenus et améliorés sur tout le territoire.
- **Les modes de production** qui ruinent l'environnement, consomment trop d'énergie, dégradent la qualité et la sûreté des produits doivent être ré-orientés.
- **L'utilisation des terres agricoles** doit être consacrée en priorité à la production alimentaire.
- La **biodiversité** doit être sauvegardée: **OGM** et brevetage du vivant doivent être interdits.
- La politique de **développement rural** ne doit pas remplacer la PAC, ne doit pas corriger des défauts de la PAC, mais compléter la PAC, en développant l'emploi en priorité.
- **Les filières courtes** de commercialisation doivent être priorisées par rapport au transport à longue distance et aux marchés internationaux.
- **Les travailleurs agricoles immigrants** doivent être traités sans discrimination, avec les mêmes droits que leurs homologues européens.
- Nous avons besoin de règles du **commerce international** sans dumping, basées sur le droit de **souveraineté alimentaire**, les droits humains, et le droit international du travail.